

Le Mot du Maire

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le 20 février dernier et ont unanimement pris une décision pour chacun des sept points à l'ordre du jour. Toujours dans le but de vous informer, voici donc un résumé des délibérations prises, ce soir-là, par vos élus.



En premier lieu, nous avons approuvé le compte administratif de l'année 2013. Ce dernier dégage un excédent global de 213.014,96 €, découlant d'un excédent de fonctionnement de 242.671,06 € et d'un déficit d'investissement de 29.656,10 €.

Par la suite, nous avons répondu favorablement à la demande de participation financière du Centre Local d'Information et de Coordination du réseau de santé Alp'âges Coordination, d'un montant de 206,96 € pour l'année 2014.

Puis, nous avons renouvelé la convention qui nous lie avec la fédération Familles Rurales, dans le cadre de notre participation au centre de loisirs de Saint-Andiol, pour l'accueil, les mercredis et lors des vacances scolaires, des enfants âgés de 3 à 16 ans. Ainsi, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2014, notre commune versera 13 € par enfant et par jour de présence, pour les familles domiciliées à Verquières.

Nous avons aussi entériné, par avenant, une hausse de notre participation financière auprès de la Société Protectrice des Animaux de l'Isle-sur-Sorgue, dans le cadre de sa fourrière animale. Ce service obligatoire nous coûtera désormais 0,65 € par habitant.

Dans un tout autre domaine, nous avons décidé de demander une subvention, à hauteur de 60%, auprès de notre Conseil général, afin de restaurer des documents communaux anciens, notamment d'Etat Civil datant de 1716 à 1933, sur la base d'un devis estimatif s'élevant à la somme de 6.830,01 € HT.

Enfin, suite à leur demande, nous avons accepté l'adhésion des communes de Coudoux, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Velaux et Ventabren au syndicat mixte d'électrification de notre département (SMED13).

Ainsi s'achève ce dernier « Mot du maire » du mandat.

En effet, les dimanches 23 et 30 mars prochains auront lieu les élections municipales, pour lesquelles je vous invite vivement à user de votre droit de vote.

A ce sujet, vous devez savoir que certaines modifications du Code Electoral s'appliquent à notre commune.

Ainsi, même si le panachage est toujours autorisé, il n'est désormais plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Qui plus est, pour pouvoir voter, il est dorénavant obligatoire, pour tous les électeurs, de présenter une pièce d'identité, en même temps que la carte électorale, au moment du vote.

Mais avant d'aller voter, vous êtes invités à participer au loto du collège Françoise Dolto, qui se déroulera le vendredi 14 mars à 20h30, dans notre salle polyvalente.

Verquières, le 25 février 2014